



**Avis d'appel public à la concurrence n° 01/2017 modifié  
valant règlement de consultation**  
(annule et remplace l'édition du 31 octobre 2017)

Marché à procédure adaptée (MAPA) en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Pouvoir adjudicateur : Mme la Principale du collège Anne Frank

**Objet : organisation d'un voyage en Allemagne  
(Bavière) du lundi 14 au vendredi 18 mai 2018**

**Date limite de transmission des offres : mardi 21/11/2017 à 12h00**

**Article 1 : Description de la prestation**

Dates	<b>Du lundi 14 mai au vendredi 18 mai 2018</b>
Participants	<b>34 élèves</b> des collèges Anne Frank de Sauzé-Vaussais (79190) et Jean Monnet de Lezay (79120) + <b>3 adultes</b> accompagnateurs
Lieu de séjour	<b>Bavière - Munich</b>
Transport	<b>Autocar grand tourisme (équipé de ceintures de sécurité et de toilettes) pour l'aller-retour et durant tout le séjour + parkings et péages inclus</b>
Hébergement	<b>En famille d'accueil</b> dans la région avec <b>2 nuits en pension complète</b>
Départ	Le lundi 14 mai, du collège de Lezay puis du collège de Sauzé-Vaussais
Retour	Le vendredi 18 mai au collège de Sauzé-Vaussais puis au collège de Lezay

Programme	<p><b>Jour 1 : lundi 14 mai 2018</b> : départ pour l'Allemagne dans l'après-midi</p> <p><b>Jour 2 : mardi 15 mai 2018</b></p> <p>Petit déjeuner en cafétéria  <u>Matin</u> : <b>visite libre du Parc et stade olympique</b>  <u>Après-midi</u> : <b>visite libre de la Pinacothèque des modernes</b>  <u>Début de soirée</u> : accueil des familles hôtes, dîner et nuit</p> <p><b>Jour 3 : mercredi 16 mai 2018</b></p> <p><u>Matin</u> : <b>visite guidée en français du camp de concentration de Dachau et du Mémorial</b> en 2 groupes.  <u>Après-midi</u> : <b>visite guidée des studios de la Bavaria</b>  Dîner et nuit chez les familles d'accueil.</p> <p><b>Jour 4 : jeudi 17 mai 2018</b></p> <p><u>Matin</u> : <b>visite libre du Deutsches Museum</b>  <u>Après-midi</u> : <b>visite guidée en français du centre historique de Munich</b>  Dîner au restaurant  Départ vers la France en soirée.</p> <p><b>Jour 5 : vendredi 18 mai 2018</b></p> <p>Petit déjeuner et déjeuner en cafétéria.  Arrivée en début d'après-midi</p>
Repas	<p><b>Tout compris</b> hormis le pique-nique du jour 2 à midi (donné par les parents):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-2 petits déjeuners en cafétéria du jour 2 et 5</li> <li>-2 dîners chez les familles du jour 2 et 3</li> <li>-2 petits déjeuners chez les familles du jour 3 et 4</li> <li>-2 pique-niques pour les midis du jour 3 et 4</li> <li>-1 dîner au restaurant le jour 4</li> <li>-1 déjeuner en cafétéria le jour 5</li> </ul>
Autres prestations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les entrées et visites guidées du programme</li> <li>- assistance d'un responsable local</li> <li>- un mini-guide touristique</li> <li>- une messagerie vocale/blog</li> <li>- téléphone portable + carte SIM avec 20 euros de crédit au minimum</li> <li>- assurance en cas d'annulation totale liée à des attentats, un acte de terrorisme dans la région visitée ou épidémie ou interdiction par les autorités administratives ou gouvernementales.</li> <li>- <u>en option</u> : assurance annulation individuelle</li> </ul>

## Article 2 : Détermination du prix

- Le prix proposé est basé sur un nombre de 37 participants (34 élèves et 3 accompagnateurs). Il est ferme et définitif pour ce nombre. Toutefois, en cas de modification de ce nombre, le pouvoir adjudicateur pourra demander directement au titulaire du marché un ajustement du tarif correspondant aux prestations non réalisées en cas de nombre inférieur de participants ou aux prestations supplémentaires en cas de nombre supérieur de participants.
- Exprimé en euros toutes taxes comprises (TTC), le prix est réputé comprendre toutes les prestations indiquées à l'article 1 du présent document. Il comprend toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.
- Le montant indiqué est le montant global du voyage. Aucune distinction tarifaire ne sera faite entre la qualité d'élève ou d'accompagnateur. Cependant le calcul du coût global sera détaillé (transport, hébergement, repas, entrées pour les visites, etc.) sur un document annexe.
- Pour l'option assurance annulation individuelle, le montant ttc de cette assurance sera indiqué par personne.

## Article 3 : Paiement

- Les factures datées au plus tôt 29 jours avant la date de chaque règlement présenté dans l'échéancier ci-dessous, seront transmises en trois fois, à chacun des deux établissements participants (collège Anne Frank, 9 route de Civray, 79190 Sauzé-Vaussais et collège Jean Monnet, rue du Temple, 79120 Lezay), avec, pour chacun, le montant correspondant au nombre de ses élèves participants, et à 1,5 accompagnateur (le montant pour les 3 accompagnateurs étant pris en charge à part égale par les deux établissements). Les factures en euro TTC porteront le numéro de Siret, le nom et l'adresse de la société, ainsi que les coordonnées bancaires complètes (IBAN et BIC) du titulaire du marché et feront apparaître le taux et le montant de TVA.
- Le règlement sera effectué par chaque établissement par virement sur le compte bancaire du titulaire aux échéances suivantes :
  - 1<sup>er</sup> acompte de 30% le 12/03/2018
  - 2<sup>ème</sup> acompte de 30% le 12/04/2018
  - Le solde de 40% le 11/05/2018 au plus tard et sous condition de remise préalable au collège Anne Frank des documents permettant la réalisation du voyage.

## Article 4 : éléments et pièces à fournir par le soumissionnaire

- Déclaration sur l'honneur, datée et signée par le représentant légal de la société, mentionnant que le candidat satisfait aux obligations légales et fiscales, qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ni d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées au code du travail.
  - Engagement écrit sur l'honneur, daté et signé par le représentant légal de la société, à fournir un véhicule conforme aux normes françaises de sécurité, à jour des vérifications et entretiens périodiques obligatoires, et à s'assurer du respect de la réglementation française en matière de temps de conduite et de repos des conducteurs.
  - Numéro de Siret
  - Numéro d'immatriculation au Registre des Voyages et Séjours
  - Une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité
  - Le cas échéant, l'agrément de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques.
  - Le contrat, rédigé en français, reprenant les conditions décrites dans le présent document, notamment :
    - le programme détaillé ;
    - la détermination du prix conformément à l'article 2 du présent règlement de consultation (indiquer dans le contrat que « *Le prix proposé est basé sur un nombre de 37 participants (34 élèves et 3 accompagnateurs). Il est ferme et définitif pour ce nombre. Toutefois, en cas de modification de ce nombre, le pouvoir adjudicateur pourra demander directement au titulaire du marché un ajustement, dans la mesure de ses possibilités, du tarif correspondant aux prestations non réalisées en cas de nombre inférieur de participants ou aux prestations supplémentaires en cas de nombre supérieur de participants. Cette mention prévaut sur toute autre indication contraire figurant dans les conditions générales du contrat.* »)
    - les conditions de paiement mentionnées à l'article 3.
- Important : le contrat doit être rédigé de façon qu'apparaisse clairement le fait que chaque établissement, cosignataire du contrat, s'engage uniquement à payer le montant correspondant au**

**nombre d'élèves qui sont de son ressort ainsi qu'à la moitié du montant correspondant au nombre des accompagnateurs.**

**Sur le contrat, rédiger les 5 lignes suivantes (pour permettre aux collèges d'indiquer le nombre des élèves de leur ressort avant signature du contrat) :**

Nombre d'élèves participants : 34

Provenance des élèves :

- Collège Anne Frank (indiquer le nombre d'élèves) : .....
- Collège Jean Monnet (indiquer le nombre d'élèves) : .....

Nombre d'accompagnateurs : 3

- Assurances annulation : les modalités de mise en jeu ainsi que les conditions et montants des franchises et autres frais retenus seront clairement indiqués.
- La proposition mentionnera également la compagnie d'autocars chargée du transport, précisera que l'autocar utilisé est équipé de ceintures de sécurité et de toilettes, et donnera les détails du planning pour le transport routier des voyageurs (nombre de chauffeurs, changements de chauffeur, temps de conduite, pauses, et autres éléments d'information relatifs à la sécurité du transport).

#### **Article 5 : Délai de validité des offres**

- Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- Le délai de validité des offres est le délai durant lequel les candidats ne peuvent retirer ou modifier leur offre à leur seule initiative.

#### **Article 6 : transmissions des offres**

- Les offres peuvent être transmises soit :
  - par voie postale sous pli cacheté à l'adresse suivante :  
Collège Anne Frank  
9 route de Civray  
79190 Sauzé-Vaussais

Sur l'enveloppe extérieure figurera l'encadré suivant :

Offre pour le marché : " Voyage Allemagne 2018"  " NE PAS OUVRIR "  Candidat :  (+ Cachet de l'entreprise)
--

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ce.0790033g@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790033g@ac-poitiers.fr) . En objet, il sera clairement indiqué " Offre pour le marché Marché Voyage Allemagne 2018" et il sera précisé dans le corps du message que les documents joints sont à imprimer par le secrétariat du collège et à remettre sous pli cacheté au bureau intendance dans l'attente du dépouillement simultané de toutes les offres.
- Dernier délai pour la transmission des offres : mardi 21/11/2017 à 12h00.
- Les offres qui parviendront après la date et l'heure mentionnées ne seront pas retenues.

## **Article 7 : Jugement des offres**

- Les offres seront étudiées par une commission qui sera réunie à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des compléments d'information.
- L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérée de la manière suivante :
  - Critères d'attribution
    - Prix : 50 %
    - Fourniture des prestations demandées, respect du programme : 25 %
    - Sécurité et qualité du transport : 10%
    - Clarté, conformité du contrat à la demande : 10 %
    - Assurances annulation : 5 %
- En cas d'égalité, c'est l'entreprise qui fera l'offre financière la moins élevée qui se verra attribuer le marché.
- L'offre la mieux classée sera retenue soit à titre définitif, soit à titre provisoire en attendant, si le pouvoir adjudicateur le juge nécessaire, que le candidat produise tout document prouvant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir. Dans le cas où il ne serait pas en mesure de produire le ou les documents demandés, sa candidature sera alors rejetée, et la même procédure s'appliquera aux autres candidats en fonction de leur classement.

## **Article 8 : Conditions d'attribution du marché**

- Le Pouvoir Adjudicateur, représenté par le chef d'Etablissement du collège de Sauzé-Vaussais, attribuera le marché conformément aux critères énoncés à l'article 7 du présent règlement, par notification écrite, après avis de la commission, et une fois tous les documents nécessaires obtenus.
- Les candidats évincés seront informés par courrier électronique.

## **Article 9 : Renseignements complémentaires**

- Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser au 05 49 07 61 16 à partir du 06/11/2017 (demander le service intendance).